

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mars 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DFA 11** Signatures de deux avenants aux conventions conclues avec les sociétés SFR et COMPLETEL SAS (opérateurs de réseau ouvert de communications électroniques) pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville - Augmentation du kilométrage d'artères autorisé.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Postes et Communications Electroniques et plus particulièrement les articles L45-1 et L47- 1 et R 20-51 à R 20-51 à R 20-54 ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature de deux avenants n°2 aux conventions-cadres conclues respectivement les 20 juillet 2009 et 21 décembre 2006 relatives aux conditions d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par lesdites sociétés, visant à l'augmentation du kilométrage d'artères autorisé ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants n°2, dont les textes sont ci-annexés, aux conventions-cadres des 20 juillet 2009 et 21 décembre 2006 conclues respectivement avec les sociétés SFR et COMPLETEL SAS, relatives aux conditions d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris, et portant sur l'extension du linéaire autorisé.

Article 2 : La recette à provenir de la convention sera constatée au chapitre 75, article 757-18, rubrique 020, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et des exercices suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**